

Support L'OPINION Media Presse Maroc : Quotidien en Français

Titre 5 MMDH de subvention au gaz butane

Article en page 5/ 14 au format publicitaire de 1,6p_h_pg5_nb représentant cm².



5 MMDH de subvention au gaz butane

Les créances dues aux opérateurs du gaz butane et du sucre se sont élevées à 3.367 MMDH à fin août 2015 et sont essentiellement représentées par les créances du gaz butane avec une part de 69% et celles du sucre avec une part de 31%.

Comparées à la même période de l'année dernière, les créances dues au titre de la subvention ont atteint la valeur de 8.735 MMDH, enregistrant ainsi une baisse importante de l'ordre de 61%.

La Caisse de compensation note que le montant de 3.367 MMDH concerne globalement les créances du mois de mai, juin et juillet 2015 (juillet non échu).

La charge de compensation relative au gaz butane et au sucre, s'est élevée à 7.117 millions de dirhams pour les sept premiers mois de l'année 2015, détaillée comme suit :

- La mise à la consommation du gaz butane : 4.999 millions de dirhams ;
- Frais de transport du gaz butane : 145 millions de dirhams ;
- Importation du gaz butane : 195 millions de dirhams ;

- Le sucre : 1.778 millions de dirhams :
 - 1.731 millions de dirhams relative au sucre local consommé
 - 47 millions de dirhams relative au sucre importé.

La charge de compensation du sucre concerne la période de janvier au 30 juin 2015.

Comparée à la même période de l'année 2014, la charge de Compensation s'est établie à 10.873 millions de dirhams, à périmètre égal.

Par ailleurs, il convient de signaler que les chiffres relatifs aux sept premiers mois de l'année 2015, des produits subventionnés sont arrêtés selon les données relatives aux dossiers reçus par la Caisse de Compensation à la date du 31 août 2015.

Au 31 juillet 2015, la charge de compensation relative à la consommation du gaz butane a atteint la valeur de 4.999 millions de dirhams, contre 8.919 millions de dirhams en 2014 pour la même période, soit une baisse en valeur relative de 3.920 millions de dirhams, et une baisse en valeur absolue de l'ordre de 44%.